



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 15 JUIN 2016

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE	1
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
4	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2016	1
5	RESTRUCTURATION AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE WM	1
6	ACTIONS DE SUIVI.....	2
6.1	Diffusion du rapport annuel	2
6.2	Explications additionnelles sur la différence des montants versés dans le fonds post-fermeture en 2014 et 2015	2
6.3	Application du droit de regard pour une usine de biométhanisation.....	3
6.4	Suivi des travaux de M. Alexandre Cabral (Université de Sherbrooke)	4
6.5	Vérification sur les alertes odeurs et alertes bruit	5
7	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX.....	5
8	RAPPORTS D'ACTIVITÉS	11
8.1	Registre des plaintes.....	11
8.2	Registre des visites du ministère	12
9	PROCHAINE RÉUNION	12

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Article du journal L'Express
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, remercie les membres du Comité de leur présence pour cette deuxième rencontre de l'année 2016.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE

M. Dussault souhaite la bienvenue à Mme Stéphanie Lacoste, conseillère municipale à la Ville de Drummondville, qui se joint au Comité de vigilance.

M. Alex Craft, facilitateur de la rencontre, propose d'effectuer un tour de table afin que tout le monde puisse se présenter. Le tour de table est réalisé un peu plus tard dans la rencontre.

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption et est accepté par les participants.

Il figure à l'annexe 2.

M. Craft rappelle que deux actions de suivi sont reportées :

- Lors de la visite au site, prévoir un arrêt à la volière et, si possible, une démonstration du travail du fauconnier (en septembre)
- Effectuer une mise à jour sur l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville de Drummondville (en novembre)

4 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2016

Le compte-rendu de la rencontre du 16 mars 2016 est approuvé par les participants.

5 RESTRUCTURATION AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE WM

M. Dussault informe les membres du départ du directeur général de WM au Québec, M. Daniel Brien, qui a quitté l'entreprise pour relever de nouveaux défis professionnels. M. Dussault souligne le travail de M. Brien, qui a permis de bâtir une équipe aguerrie chez WM. M. Simon Mercier a été nommé directeur général et M. Ghislain Lacombe directeur général adjoint, en remplacement de M. Brien.

6 ACTIONS DE SUIVI

6.1 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL

M. Dussault confirme qu'un communiqué a été diffusé aux médias concernant la mise en ligne du rapport annuel du Comité. Le communiqué a été repris dans le journal L'Express (voir l'article à l'annexe 3).

Le rapport annuel a été envoyé à une vingtaine de représentants dans la région, de même qu'au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), dont le cabinet a accusé réception. WM a privilégié la voie électronique pour l'envoi du rapport annuel, par souci d'économie de papier.

6.2 EXPLICATIONS ADDITIONNELLES SUR LA DIFFERENCE DES MONTANTS VERSES DANS LE FONDS POST-FERMETURE EN 2014 ET 2015

M. Ghislain Lacombe ing., directeur adjoint explique que la hausse plus marquée de la contribution versée dans le fonds de post-fermeture entre 2014 et 2015 est due au fait que WM a reçu une plus grande quantité de sols de recouvrement en 2015. Cela a fait augmenter le volume d'enfouissement et le montant à verser dans la fiducie.

- Fonds de post-fermeture (au volume, inclut les sols de recouvrement) :
 - 2014 : 484 925 \$
 - **2015 : 706 811 \$**
- Fonds d'urgence et d'action environnementale (au poids, exclut les sols de recouvrement) :
 - 2014 : 223 458 \$
 - **2015 : 286 339 \$**

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand vous recevez de plus grandes quantités de sols de recouvrement, vous les accumulez?</i>	M. Lacombe confirme que oui. Il sera possible d'observer les piles de sols de recouvrement à la visite en septembre.
<i>Il va y avoir un contre-balancement dans les prochaines années, où vous allez recevoir moins de sols?</i>	M. Lacombe explique qu'il est difficile de prédire quelle est la quantité de sols que WM va recevoir dans les prochaines années. Les quantités varient selon les contrats signés par WM.
<i>Si vous avez des surplus de sols, est-ce que vous allez les enfouir?</i>	M. Lacombe répond l'objectif est d'utiliser ces sols pour le recouvrement, et non pas pour l'enfouissement.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les sols sont empilés à l'intérieur de la cellule?</i>	M. Lacombe confirme que oui, les piles de sols sont situées à l'intérieur de la limite de la cellule.
<i>Qui a le droit de recevoir des sols contaminés pour du recouvrement? Qui sont vos compétiteurs?</i>	M. Lacombe explique que tous les lieux d'enfouissement au Québec peuvent recevoir des sols contaminés pour du recouvrement. M. Dussault précise que le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles encadre l'utilisation des sols contaminés dans les lieux d'enfouissement.
<i>Autrement dit, la compétition pour recevoir des sols de recouvrement est la même que pour recevoir des déchets? Cela fonctionne par soumission?</i>	M. Lacombe confirme que c'est exact.
<i>Vous recevez de l'argent en échange de la réception de sols contaminés?</i>	M. Dussault explique que WM reçoit un montant d'argent relativement peu élevé en échange de la réception de sols faiblement contaminés pour le recouvrement.
<i>Est-ce qu'il y a d'autres avantages à utiliser des sols contaminés pour le recouvrement?</i>	M. Dussault note que l'usage de sols contaminés pour le recouvrement permet d'éviter d'utiliser des sols arables.
<i>C'est bien qu'il y ait un avantage économique à utiliser ces sols pour le recouvrement journalier, car j'ai eu connaissance de déversements illégaux de sols contaminés.</i>	M. Dussault affirme qu'il y aurait possiblement davantage de dépôts sauvages s'il n'y avait pas d'intérêt économique à utiliser ces sols pour le recouvrement journalier.

6.3 APPLICATION DU DROIT DE REGARD POUR UNE USINE DE BIOMETHANISATION

Mme Anick Verville, responsable du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Drummond, explique qu'elle est entrée en contact avec le MDDELCC pour vérifier si le droit de regard s'applique dans le cas des matières reçues pour de la biométhanisation.

La réponse obtenue est que le droit de regard ne s'applique pas dans le cas où le digestat – c'est-à-dire le produit formé dans le biométhaniseur – est mis en valeur.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce que le droit de regard?</i>	<p>Mme Verville explique que le droit de regard représente la quantité de déchets autorisée par la MRC provenant de l'extérieur de son territoire et pouvant être enfouis sur son territoire.</p> <p>M. Dussault mentionne qu'avec la réforme de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> en 1999, de nouveaux pouvoirs ont été confiés aux MRC, dont celui de limiter les quantités de matières provenant de l'extérieur de leur territoire.</p>
<i>Je croyais que le droit de regard ne s'appliquait pas pour tout procédé qui est considéré comme étant de la valorisation, par exemple pour la gazéification?</i>	<p>Mme Verville explique que le droit de regard s'applique à l'enfouissement et l'incinération.</p> <p>Tant que les critères de valorisation ne sont pas reconnus par règlement, le procédé de gazéification est considéré comme étant de l'incinération, et le droit de regard s'applique.</p>

6.4 SUIVI DES TRAVAUX DE M. ALEXANDRE CABRAL (UNIVERSITE DE SHERBROOKE)

M. Lacombe rappelle que le projet vise à évaluer si l'usage de certains matériaux dans les couches de recouvrement permet de réduire les émissions de méthane en surface. Des tests sur le terrain ont été réalisés en injectant du biogaz et en vérifiant si les matériaux utilisés l'absorbaient ou non.

M. Lacombe a discuté avec M. Cabral. Il explique que le suivi terrain sur la propriété de WM est complété. Les conclusions préliminaires sont intéressantes, c'est-à-dire que les matériaux utilisés semblent absorber du biogaz.

Au Québec, le choix des matériaux de recouvrement est règlementé. Pour appliquer les résultats des travaux de M. Cabral, il faudrait revoir cette réglementation. L'objectif est donc d'utiliser ces conclusions pour les appliquer dans les sites de WM situés ailleurs en Amérique du Nord.

6.5 VERIFICATION SUR LES ALERTES ODEURS ET ALERTES BRUIT

M. Dussault rappelle que les membres ont proposé deux éléments à la dernière réunion.

D'abord, s'assurer que les internautes puissent facilement s'inscrire aux alertes odeurs via le site Internet du Comité. Un encart a été ajouté à cet effet sur la page d'accueil du site, qui mène à un formulaire que les gens peuvent remplir pour recevoir les alertes automatiquement.

Ensuite, vérifier la possibilité de transmettre des alertes lorsque des travaux risquent de causer du bruit, et non pas seulement des odeurs. Cet ajout a aussi été effectué.

M. Craft s'assure que la mesure répond bien à la demande formulée.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand je suis allé sur le site Internet du comité de vigilance pour voir la date de la prochaine réunion, l'information n'était pas à jour.</i>	<p>M. Dussault explique qu'en temps normal, il attend que les ordres du jour soient préparés pour mettre à jour la date sur le site Internet.</p> <p>À l'avenir, il sera possible de marquer la date des réunions avec une mention comme quoi l'ordre du jour est à venir.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Indiquer, sur le site Internet du comité de vigilance, les dates des prochaines réunions, avec une mention « ordre du jour à venir »

7 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

M. Lacombe explique qu'une nouvelle interface a été développée pour alléger la présentation des résultats du suivi de la qualité des eaux. La présentation est disponible à l'annexe 4.

Il repasse ensuite les éléments de contexte :

- Il y a eu trois campagnes d'échantillonnage en 2015, tel qu'exigé par le MDDELCC :
 - Au printemps (juin)
 - En été (septembre)
 - En automne (novembre)
- Le suivi a porté sur :
 - Les eaux de surface (8 points d'échantillonnage)

- Les eaux souterraines, incluant la nappe libre et la nappe profonde (16 puits)
- Les lixiviats, pour en vérifier la composition une fois par an (4 stations de pompage)
- Des puits sont situés en amont et en aval de la propriété de WM, afin de vérifier la qualité de l'eau avant et après qu'elle ne traverse le site
- La vitesse d'écoulement de l'eau est de :
 - 1 à 25 mètres par année, dans la nappe libre (dans le sable)
 - 6 à 96 mètres par année, dans la nappe profonde (dans le roc, plus poreux)
- Considérant la vitesse d'écoulement de l'eau, les puits permettent de détecter toute anomalie avant que l'eau ne se déplace sur une distance importante
- Les paramètres surveillés incluent notamment tous ceux exigés par règlement
- Les résultats sont compilés dans un rapport qui a été transmis au MDDELCC en mars dernier. Ce rapport inclut aussi les résultats passés, pour effectuer l'analyse des tendances et évaluer s'il y a des problématiques en présence. Cette analyse est réalisée par la firme externe Golder.

M. Lacombe présente ensuite les résultats pour 2015 :

- Eaux de surface :
 - Aucun dépassement des normes
 - La norme pour les coliformes fécaux a été retirée par le MDDELCC, car il est trop difficile de savoir d'où ils proviennent. WM doit toutefois continuer de les mesurer.
- Eaux souterraines (nappe libre, dans le sable) :
 - Présence naturelle de fer et de manganèse dans la vallée du Saint-Laurent, dépassant la norme du règlement. Le MDDELCC a établi une directive pour mesurer la présence naturelle des paramètres (« bruit de fond »).
 - Présence d'azote ammoniacal dans le puits F2-A, en raison de la présence des anciens bassins de traitement des eaux de lixiviation. Toutefois, une amélioration est constatée dans le temps.
- Eaux souterraines (nappe profonde, dans le roc) :
 - Présence naturelle de fer et de manganèse dans la vallée du Saint-Laurent, dépassant la norme du règlement
 - Présence naturelle d'azote ammoniacal dépassant la norme du règlement
 - Présence de soufre mesurée à une seule reprise (anomalie). WM n'est pas en mesure d'expliquer cette présence et surveillera la tendance.
- En conclusion :
 - Aucune problématique détectée : situation stable, aucune tendance inquiétante

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il est marqué qu'un échantillonnage doit être réalisé au printemps, mais en juin c'est tard il me semble?</i>	M. Lacombe précise que l'échantillonnage a commencé à la fin du mois de mai, et qu'elle prend 3 semaines. La date indiquée est celle de la fin de la prise d'échantillons. Il explique que WM tente de réaliser l'échantillonnage à la même période chaque année, pour pouvoir comparer les résultats au fil du temps.
<i>Est-ce qu'il arrive que le MDDELCC vienne prendre des échantillons?</i>	M. Lacombe indique que cela peut arriver.
<i>Vous dites qu'il y a une présence naturelle d'azote ammoniacal dans les eaux souterraines. Donc si je fais analyser l'eau de mon puits, ce sera le même constat?</i>	M. Lacombe mentionne qu'il risque possiblement d'y avoir une présence d'azote ammoniacal, tout dépendant de la profondeur du puits en question.
<i>Quelles sont les conséquences du dépassement du fer, du manganèse et de l'azote ammoniacal?</i>	M. Lacombe explique qu'il n'y a pas d'impact sur la santé. La présence de fer cause des traces orange dans le lavabo, et le manganèse, des traces noires et de possibles dépôts dans la tuyauterie.
<i>Pourquoi l'eau s'écoule vers le ruisseau?</i>	M. Lacombe affirme qu'il y a une inclinaison naturelle vers le ruisseau Paul-Boisvert.
<i>Est-ce le ruisseau Paul-Boisvert rejoint l'aquifère profond?</i>	M. Lacombe répond que oui. L'aquifère est situé à environ 20 mètres sous le sol.
<i>Vous avez dit qu'il n'y a pas de dépassement des normes pour les eaux de surface. Mais s'il y en avait eu, qu'est-ce qui se serait passé?</i>	M. Lacombe explique que les résultats sont reçus dans les cinq jours suivant l'échantillonnage. Si un résultat semble inquiétant, un technicien va prendre un échantillon supplémentaire afin de vérifier s'il y a une problématique, ou s'il s'agit simplement d'un problème d'échantillonnage.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>On voit une concentration élevée de fer dans l'un des puits dans la nappe libre. Est-ce la première année que vous observez cela?</i>	M. Lacombe répond que non, cela fait plusieurs années. Le puits en question est situé près de la sablière. Il a été constaté que l'extraction de sable avait un impact direct au niveau de l'augmentation de la présence de fer dans les eaux souterraines..
<i>Les puits d'échantillonnage sont fabriqués avec quelle matière?</i>	M. Lacombe répond que les puits comme tels sont en PVC.
<i>Quelle est la profondeur des puits?</i>	M. Lacombe note que les puits sont creusés à 4 à 6 mètres pour la nappe libre, et 20 mètres pour la nappe profonde.
<i>C'est WM qui creuse les puits?</i>	M. Lacombe explique que les puits d'échantillonnage sont forés par des consultants. Les puits ont un diamètre d'environ deux pouces et ils sont crépinés (petites perforations). Ils sont entourés de sable drainant, avec une protection sur le dessus.
<i>Si vous creusez à 20 mètres, il n'y aura pas nécessairement de l'eau.</i>	M. Lacombe note qu'il s'agit d'avoir une présence d'eau; il n'y a pas besoin d'avoir des débits importants, puisque ce n'est pas un puits d'approvisionnement.
<i>Comment les puits fonctionnent-ils?</i>	M. Lacombe indique que l'eau est pompée jusqu'à obtenir une stabilité dans les paramètres, pour que ceux-ci soient représentatifs de la concentration réelle. M. Lacombe indique qu'il sera possible d'aller observer un puits lors de la visite du site, avec une démonstration pour expliquer le fonctionnement.
<i>Comment détectez-vous la présence d'eau?</i>	M. Lacombe affirme qu'une sonde est utilisée pour vérifier le niveau d'eau.
<i>Dans le puits F2A, où il y présence d'azote ammoniacal, est-ce que l'ancien bassin de traitement a été asséché?</i>	M. Lacombe confirme que oui, l'eau a été pompée.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce qui peut expliquer la présence de soufre observée dans l'un des puits?</i>	M. Lacombe rappelle qu'il s'agit d'une anomalie, observée à une reprise. WM surveillera ce puits pour vérifier s'il y a une tendance.
<i>Est-ce que la pluie peut influencer vos données?</i>	M. Lacombe indique que les averses de pluie ne vont pas influencer les données dans la nappe profonde, puisque cela prend du temps avant que l'eau ne percole.
<i>De mémoire, vous aviez aussi un programme volontaire de suivi des puits privés de certains résidents?</i>	<p>M. Lacombe affirme que certains puits privés sont vérifiés aux deux ans : un puits en amont et quatre en aval. Il y aura une campagne d'échantillonnage à l'automne prochain.</p> <p>M. Dussault rappelle qu'il s'agit d'une initiative volontaire qui a émané du comité de vigilance. Certaines personnes avaient des inquiétudes relativement à la qualité de l'eau dans leur puits. Jusqu'à présent, aucune anomalie n'a été détectée dans ces puits en lien avec les activités de WM.</p>
<i>Pendant combien d'années après la fermeture du site devrez-vous surveiller la qualité des eaux?</i>	M. Dussault affirme que WM devra continuer à effectuer ce suivi pendant au moins 30 ans suivant la fermeture du site.
<i>Quels sont les résultats pour les eaux de lixiviat?</i>	M. Lacombe explique qu'il n'y a pas de norme concernant le lixiviat. Le MDDELCC demande de prendre l'échantillon une fois par année simplement pour en vérifier le contenu.
<i>Le lixiviat est pompé vers le système de traitement des eaux de la Ville?</i>	M. Lacombe explique que le lixiviat est d'abord traité par WM, avant d'être envoyé à la Ville de Drummondville.
<i>Est-ce que le lixiviat traité répond aux normes?</i>	M. Lacombe mentionne que le lixiviat doit répondre aux exigences de la Ville. C'est elle qui prend les échantillons et qui fixe les débits à recevoir selon les concentrations du lixiviat.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Il arrive que les égouts soient déversés dans la rivière sans traitement (surverses).</i></p> <p><i>J'aimerais avoir plus de détails sur la façon dont la Ville gère les surverses pour éviter de rejeter du lixiviat dans l'environnement.</i></p> <p><i>Je voudrais également connaître la tendance au fil des ans des résultats de la Ville concernant le lixiviat.</i></p>	<p>M. Dussault explique que la Ville contrôle les pompes pour recevoir le lixiviat. En période de fortes pluies, où il y a des risques de surverses, la Ville ne fait pas fonctionner les pompes dans les bassins du site, donc ne reçoit pas d'eau des installations de WM.</p> <p>Durant l'été, la Ville peut traiter de plus grandes quantités de lixiviat.</p> <p>M. Dussault mentionne qu'il serait possible de contacter un responsable à la station de traitement des eaux pour venir expliquer la procédure en cas de surverses.</p>
<p><i>Est-ce que la quantité de lixiviat à traiter change?</i></p>	<p>M. Lacombe répond que la quantité de lixiviat est stable depuis trois ans. Lorsque WM ouvre une nouvelle cellule, une autre cellule est fermée afin de ne pas augmenter la superficie totale ouverte. Ainsi, la quantité d'eau de pluie à gérer demeure équivalente au fil des ans.</p>
<p><i>Vous réussissez à acheminer à la Ville tout le lixiviat généré chaque année?</i></p>	<p>M. Lacombe confirme que oui, des calculs ont été réalisés pour s'assurer que la Ville puisse recevoir le lixiviat généré par le site de WM.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la présence de soufre mesurée à une reprise (anomalie) lors de la prochaine réunion sur le suivi des eaux (2017)
- Prévoir une visite d'un puits d'échantillonnage à la visite du site
- Inviter un responsable à la station de traitement des eaux pour venir expliquer au comité quelle est la procédure en situation de surverses

8 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

8.1 REGISTRE DES PLAINTES

Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations, explique que WM a reçu trois plaintes depuis la dernière rencontre du comité.

- Une plainte concernant de la saleté et des débris le long de la route 143
- Deux plaintes concernant des odeurs et du bruit

Les mesures suivantes ont été prises en réponse à ces plaintes :

- Nettoyage des débris sur la route 143
- Inspections pour détecter les sources de bruit et d'odeurs
- Réparation mineure du système pour neutraliser les odeurs
- Modification de la méthode de travail de l'opérateur tôt le matin : pour éviter le bruit d'alarme de recul lors du démarrage de la machinerie, l'opérateur devra opérer de façon à faire des cercles, pour ainsi éviter d'avoir à reculer

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans le registre des plaintes, pourriez-vous préciser l'heure de réception de la plainte et la date à laquelle la plainte a été traitée?</i>	M. Lamothe note que ces informations pourront être ajoutées pour les prochaines réunions.
<i>Est-ce que vous recevez toujours les plaintes par téléphone?</i>	M. Lamothe précise que deux plaintes ont été reçues par téléphonie et une via le site Internet du comité.

ACTION DE SUIVI :

- Ajouter, dans le registre des plaintes, l'heure de réception de la plainte, la date à laquelle elle est traitée, ainsi que le mode de réception (téléphone, site, etc.)

8.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Lamothe explique qu'il y a eu trois visites du MDDELCC depuis la dernière réunion du comité. Les opérations de WM étaient conformes. Aucun commentaire n'a été formulé.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les visites du MDDELCC ont toujours lieu pendant le jour?</i>	M. Lamothe confirme que oui.
<i>À quelle heure le site ferme-t-il?</i>	M. Lamothe explique que les heures d'ouverture du site sont du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h. Il peut arriver que WM accomode des clients, par exemple un camion qui arriverait à 18 h, le temps qu'il effectue ses opérations. Après 18 h, WM procède au recouvrement journalier.

9 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie les membres pour leur participation.

La prochaine réunion du comité est prévue le mercredi 14 septembre à partir de 18 h, et débutera par une visite du site en autobus. Le point de rendez-vous est le CFER. WM offrira un goûter servi sur place pour accommoder les participants.

La réunion suivante aura lieu le mercredi 23 novembre.

Les membres recevront une convocation par courriel à titre de rappel.

Quelques questions et commentaires sont formulés avant la fin de la réunion :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Au moment de la visite du site, est-ce que les serres Demers auront déjà été agrandies?</i>	M. Dussault mentionne que les travaux devraient être en cours lors de la visite.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avec l'agrandissement des serres Demers, est-ce que le pourcentage de biogaz valorisé va augmenter significativement, par rapport au biogaz brûlé?</i>	M. Lacombe confirme qu'il y a eu une entente afin d'augmenter le volume de biogaz disponible pour chauffer les serres, au besoin, lors des périodes de pointe. Ce point sera discuté davantage lors de la prochaine rencontre.
<i>La récupération de chaleur des moteurs servira à chauffer de l'eau pour les serres?</i>	M. Lacombe confirme que oui, l'eau sera chauffée puis transportée en circuit fermé.
<i>Est-ce qu'il y a eu une annonce officielle sur l'agrandissement des serres?</i>	M. Dussault mentionne qu'il n'y pas eu d'annonce officielle encore. Toutefois, comme les travaux vont commencer bientôt, WM considère qu'il est important de tenir le comité informé à ce sujet.
<i>Est-ce possible de prendre une photo des matières déversées sur le site?</i>	M. Dussault confirme qu'il est possible de prendre une photo de ce qui est déversé par un camion. Il précise toutefois que chaque camion a son propre contenu.

ACTION DE SUIVI :

- Prendre une photo des matières déversées sur le site par un camion

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 30.

Dave Arseneau
Rapporteur de la réunion